



MAIRIE de SAINT-HILAIRE

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes.

Il retrace l'exécution de l'année passée, contrairement au budget qui formalise les prévisions pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2021.

Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi NOTRe le législateur prévoit des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. L'article 30 de la loi NOTRe dispose que les communes doivent joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique des informations financières des réalisations budgétaires de l'exercice, engagements pluriannuels pris par la collectivité, gestion de la dette, structure et évolution de dépenses et recettes.

Les Réalisations budgétaires 2021 sont les suivantes :

Excédent de l'exercice 2021: 81742,20

Avec les reports

- Dépenses : 1 462 330,29 euros
- Recettes : 2 505 495 euros

Excédent sur l'exercice : 1 043 164,71

Restes à réaliser 31 758 euros

Excédent Final 1 011 406,71 euros

Ratio de fonctionnement communaux

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
891 861,00	967 958,00	637,50	740,59

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	27,61	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,41	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	255,98	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	32,96 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	6 732,88 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	62 427,62 %	0,00 %

I- **Les Dépenses de fonctionnement : 553 082,33 euros**

A- **Les Dépenses réelles de fonctionnement**

Chapitre 011 – Le montant des charges à caractère général passe d'un montant de 137 816.35 euros en 2020 à 152 090,68 en 2021

Le chapitre englobe l'entretien des bâtiments les consommation fluides, assurances les achats de matières premières et de fournitures diverses les prestations diverses abonnements...

Chapitre 012 – Les charges de Personnel passent d'un montant de 191 860.59 euros en 2020 à 211 682,83 en 2021.

Un agent de maîtrise Principal a été recruté au 1^{er} janvier 2021.

Chapitre 014- L'Attribution de compensation du Muretain- Agglo passe d'un montant de 81 308 euros en 2020 à 85 645 euros en 2021.

Pour Saint-Hilaire le transfert des compétences, service à table (restaurant scolaire), et l'entretien ménager, donne lieu à de nouvelles charges de fonctionnement pour les communes : les fluides, les assurances, l'entretien des locaux ...

Quant aux salaires du personnel concerné par ce transfert ils sont à la charge des communes par l'intermédiaire de l'AC . Ce chapitre est tout de même relativement stable en 2021e

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante ; Le chapitre regroupe les participations aux syndicats intercommunaux , contribution service incendie (SDIS) indemnités des élus , participation au CCAS et les subventions aux associations EVS, Comité des Fêtes, Coopérative scolaire.

Ce chapitre passe de 75 913.92 euros en 2020 à 78030.89 euros en 2021.

Chapitre 66- Charges financières

Les charges financières, à savoir les intérêts des emprunts en cours passent de 18 713.06 euros en 2020 à 17 495,93 euros l'emprunt de XXXX est terminé

Toutefois ce chapitre connaît une augmentation par rapport à l'exercice 2019 due aux nouveaux emprunts faits pour la salle polyvalente.

En 2021, le taux d'endettement communal reste cependant faible bien en de ça du seuil d'alerte.

B- **Les dépenses d'ordre de fonctionnement**

Elles restent pour l'année 2021 à 8 137 euros .

Il est à noter que les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement n'engendrent aucun décaissement. Il s'agit d'écritures comptables de section à section ayant leur contrepartie en recette d'ordre à la section d'investissement.

Les amortissements annuels sont récurrents :

Amortissement PVR renforcements réseaux Electrique en 2006

Amortissement Fonds de concours suite à réfection voie communale 2013

B- Les recettes de la section de fonctionnement : 634 824,53 euros

La section de fonctionnement dégage un excédent sur l'exercice de 81742,20 euros inférieur à celui de 2020 qui était 107 412.52 euros

Chapitre 013 : article 6419 Remboursement sur rémunération du personnel

L'assurance statutaire des agents communaux prend en charge le remboursement d'une partie des salaires du personnel en arrêt maladie. Pour 2020 : 2003,86 euros

Chapitre 70 - Produit des services .

Le montant passe de 10 133.11 euros à 13 076,20 euros

Ce chapitre regroupe les ventes de concessions dans les cimetières les droits de place acquittés régulièrement par des commerçants ambulants .

Le chapitre compte également, le remboursement des mises à disposition du personnel et du matériel voirie auprès du Muretain- Agglo . Ce remboursement vient en diminution de l'AC (Allocation de compensation versée par la commune au Muretain Agglo) chapitre 014 section de fonctionnement .

Chapitre 73- Impôts et taxes

Ce chapitre passe d'un montant de 439 888 euros en 2020 à 457 125 euros , l'augmentation constante des taxes foncières est due aux nombreuses constructions.

Les contributions directes passent de 397 883 euros en 2020 à 430 452 euros y compris 660 euros de taxes supplémentaires

Variation du taux d'imposition 2021 voté par le Conseil Municipal était de 1% qui est venu s'ajouter à l'augmentation des bases .

La taxe sur les Pylônes passe , de 22 887 euros en 2020 à 23 409 euros en 2021 stabilité du reversement par le prestataire d'Electricité, qui verse une participation financière à la commune afin de compenser l'occupation du domaine public .

Chapitre 74- Les dotations et participations passent de 160 897.27 en 2020 à 159 925,38 euros en 2021

Elles sont constituées des recettes suivantes :

Dotations forfaitaire (DGF) passe de 76 583.00 en 2020 à 79 803 euros en 2021.

La hausse vient de l'accroissement de la population communale bien que le décompte se fasse à partir du recensement de la population de 2017 par lissage.

La dotation de solidarité rurale versée par l'état pour aider les petites communes rurales passe de 16 995 euros en 2020 à 18 184 en 2021.

La dotation nationale dite de péréquation passe de 6 645 en 2020 à 6383 euros en 2021 stable.

La compensation perte additionnelle des droits de mutation. Il est à noter une augmentation de la taxe droit de mutations 52 601,66 euros en 2021 pour 47 019,46 euros en 2020.

Cette taxe reversée aux communes n'est pas propre à la commune de Saint-Hilaire. Le calcul est fait au niveau départemental au niveau des taxes foncières.

La compensation exonération taxe foncière correspond à 2 269 euros

Elle correspond aux exonérations accordées à certains contribuables de condition modeste.

Chapitre 75- Produit prêt salle des fêtes : passe de 320 euros en 2020(très peu de location de l'ancienne salle). Très peu de locations de l'ancienne salle des fêtes en raison de la COVID 19 passe à 1 650 euros location nouvelle salle polyvalente avec de nouveaux tarifs . Il est à noter toutefois que la prévision de 4 500 euros n'a pas été réalisée car l'ouverture de la salle a été retardée.

Chapitre 77- Produits exceptionnels remboursements divers au profit de la commune 881,44 euros (correspond aux sinistres remboursés par la compagnie d'assurance)

II Section d'investissement :

A- Dépenses d'investissement : 909 247,96 euros

-Les dépenses d'investissement sont essentiellement la fin de la construction de la salle Polyvalente

Chapitre 23 -

Opération N° 12

2900 euros Il s'agit de la stèle prévue pour le jardin du souvenir ancien cimetière.

Opération N° 15 : Rénovation énergétique un acompte de 10 341,79 euros a été versé les travaux se sont faits en janvier 2022 pour le solde.

Opération 19 : Voirie : A été réalisé le piétonnier de l'école et la tranchée PTT pour la salle polyvalente pour 6528 euros.

Opération 20 : Construction de la Salle Polyvalente montant des travaux réalisés

en 2019 : 121 553.93,

en 2020 974 100.25 euros

en 2021 516 699,71 euros

Quelques factures restent en instance de paiement en attendant la levée de toutes les réserves

Pour mémoire : En 2017 : 7 168 euros ce montant correspond essentiellement aux frais de mise en concurrence, choix cabinet d'architecte dans le cadre des marchés publics, plus délimitation du terrain par géomètre DPLG

. En 2018 : 32 087,92 euros ce montant correspond essentiellement aux prestations intellectuelles études, permis de construire, plans...pour la construction de la salle Polyvalente .

Un bilan complet est joint en annexe de la synthèse incluant les retenues légales à mandater en 2022 conformément à tous les actes d'engagements.

Chapitre 16 -

Emprunts 339 590,73 euros ce remboursement comprend le prêt relai fait pour la salle polyvalente d'un montant de 307 000 euros

Pour mémoire capital remboursé en 2020 : 31 563.51 euros. Il est à noter que le capital des emprunts communaux se paye en section d'investissement alors que les intérêts des emprunts se payent en section de fonctionnement (voir ci-dessus).

B Les Recettes d'investissement : 1 001 014 20 euros

Chapitre 13 -

En 2019 a été versé une avance par la Préfecture dans le cadre de la subvention DSIL

- construction salle Polyvalente DSIL Etat : 109 320 euros en 2020. Solde versé en 2021 : 248 451 euros

- construction salle polyvalente Département versé en 2020 151 927,71 solde 255 528,17 versé en 2021
- construction salle polyvalente Région versé en 2021 70 000 euros reste un solde à verser de 30 000 euros en 2022

Chapitre 10-

FCTVA : 173 953, 94 euros récupération de la T.V. A sur les travaux de l'année 2020 essentiellement salle polyvalente

Montant Taxe d'Aménagement .

Cette taxe s'applique à toute construction nouvelle elle passe de

99 948,40 en 2020 à 99 972 ,10 en 2021.

article 1068 intitulé excédent de fonctionnement capitalisé permet de compenser le déficit d'investissement de 2020 soit 112 984,26 euros versé en 2021.

RESULTATS Global de CLÔTURE ANNÉE 2021

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	553 082,33	G	- 634 824,53
	Section d'investissement	B	909 247,96	H	1 001 014,20
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	487 639,53 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	382 016,74 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 462 330,29	= G+H+I+J	2 505 495,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	31 758,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	31 758,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	553 082,33	= G+H+K	1 122 464,06
	Section d'investissement	= B+D+F	941 005,96	= H+J+L	1 383 030,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 494 088,29	= G+H+I+J+K+L	2 505 495,00

Fait à Saint-Hilaire le

LE MAIRE

André MORÈRE

